



**RECONDUCTION n° 17/1  
DU PROCES-VERBAL n° 11 - M - 288**

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

<b>Concernant</b>	<p>Une gamme d'ouvrants télécommandés d'amenée d'air naturel en façade à énergie intrinsèque et non réarmable à distance.</p> <p>Référence : AIR LS</p> <p>Dimensions libres de passage d'air :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Minimales : 239 x 324 mm (Lpa x Hpa)</li><li>- Maximales : 1939 x 1939 mm (Lpa x Hpa)</li></ul>
<b>Demandeur</b>	<p>MADICOB 16, avenue du Vert Galant F - 95310 SAINT OUEN L'AUMONE</p>
<b>Extensions de classement reconduites</b>	<p>Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France.</p> <p>Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites :</p> <p><b>AUCUNE</b></p>
<b>Durée de validité</b>	<p>Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :</p> <p><b>08 février 2022.</b></p> <p>Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France.</p> <p>Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.</p>

Maizières-lès-Metz, le 27 février 2017



Nicolas ROYET  
Chef de Projet



Clifford CHINAYA  
Chef du Service Essais

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.